

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22134165

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

- 2 NOV. 2022

Greffe
DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0402 484 375

Nom

(en entier) : **BATAILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Carbo(T) 10, B-7333 Saint-Ghislain.**

Objet de l'acte : Démission volontaire d'un administrateur - Nomination d'un administrateur, et décision concernant la rémunération - Octroi de pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 26 octobre 2022.

Les actionnaires :

(a) PRENNENT ACTE de et CONFIRMENT la démission volontaire de Monsieur Bartolomeo Pescio en tant qu'administrateur de la Société, à partir du 1er avril 2022.

REMERCIENT l'administrateur pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de son mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat entre le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

(b) PRENNENT ACTE de et CONFIRMENT la nomination de Monsieur Benoît Lamaison, domicilié à 25 Rue Godefroy, 69006 Lyon, France, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination ayant pris effet à partir du 1er avril 2022, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.

CONFIRMENT que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

(c) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et/ou Els Bruls, élisant domicile à l'Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée). Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2022 - Annexes du Moniteur belge